

Or, N. T. C. F., il y a deux sortes de témoignages qui produisent la Foi, le témoignage *humain* et le témoignage *divin*. C'est ce que nous enseigne l'Apôtre St Jean en prouvant la divinité de J.-C. contre les hérétiques de son temps, qui niaient cette vérité fondamentale de la religion. " Si nous " recevons le témoignage des hommes, dit-il, le témoignage de Dieu est plus grand. Or ce témoignage de Dieu qui est plus grand est celui qu'il a " rendu à son Fils." (I Joa. c. 5., v. 9.) Cependant l'un et l'autre témoignage quand il est revêtu des conditions requises, produit dans l'âme humaine la certitude, de manière à exclure tout doute.

Le témoignage humain étant de l'ordre *naturel*, l'homme peut par les seules lumières de son intelligence et les seules forces de sa raison arriver par ce témoignage à la certitude qu'il doit produire. C'est ainsi que dans l'ordre scientifique, nous croyons aux prédictions des éclipses et des autres phénomènes astronomiques, que nous prédisent les astronomes ; à l'existence des personnages historiques que nous font connaître leurs historiens. Dans l'ordre social et civil, les législateurs les plus sages, les magistrats les plus consciencieux, ont toujours jugé que le témoignage de deux ou trois témoins, dûment qualifiés, produit une certitude assez grande pour décider de la fortune et de la liberté, de l'honneur et même de la vie de leurs semblables.